



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Air2030 : remise de la deuxième demande d'offre aux organismes gouvernementaux des constructeurs d'avions de combat et de systèmes de défense sol-air de longue portée

Berne, 10.01.2020 - La deuxième demande d'offre relative au prochain avion de combat et au nouveau système de défense sol-air de longue portée a été remise aux organismes gouvernementaux des pays producteurs. Les offres sont attendues par armasuisse au plus tard pour août 2020.

Le 10 janvier 2020, armasuisse a remis la deuxième demande d'offre relative au prochain avion de combat aux organismes gouvernementaux des quatre constructeurs entrant en ligne de compte : l'Allemagne (Airbus Eurofighter), la France (Dassault Rafale) et les États-Unis (Boeing F/A-18 Super Hornet et Lockheed-Martin F-35A). La deuxième demande d'offre se fonde sur l'analyse de la première offre, des conclusions découlant des essais en vol, en simulateur et au sol, ainsi que des audits réalisés auprès des exploitants des avions de combat évalués. Les constructeurs soumissionnaires contactés par l'intermédiaire des organismes gouvernementaux sont invités à soumettre leur offre la plus avantageuse pour la Suisse.

Les offres devront notamment comprendre les éléments suivants :

- prix correspondant à 36 et 40 avions, y compris la logistique et l'armement définis, en tant que point de départ contraignant des négociations approfondies avec le candidat à

À l'issue du choix de l'appareil

- propositions de coopération entre les forces armées et les autorités en charge de l'acquisition suisses et celles du pays fournisseur
- projets d'affaires compensatoires prévus ou d'ores et déjà engagés

L'accomplissement des missions en situation de tension constitue le point de départ pour la détermination du nombre d'avions de combat. Dans cette situation, les Forces Aériennes doivent être en mesure d'assurer la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien en maintenant en permanence une formation d'au minimum de quatre avions en vol pendant au moins quatre semaines, ainsi que d'empêcher quiconque de violer ou de faire un usage non autorisé de l'espace aérien suisse et contribuer ainsi à tenir la Suisse à l'écart de conflits armés. En outre, les Forces Aériennes assurent avec les nouveaux avions de combat le service de police aérienne 24 heures sur 24, sont capables de défendre l'espace aérien pendant une durée limitée et peuvent appuyer les forces terrestres en cas de conflit armé.

Nouveau système de défense sol-air de longue portée

Le 10 janvier 2020, armasuisse a également remis la deuxième demande d'offre aux organismes gouvernementaux des constructeurs entrant en ligne de compte pour le nouveau système de défense sol-air de longue portée : la France (Eurosam SAMP/T) et les États-Unis (Raytheon Patriot). Tout comme pour le prochain avion de combat, la deuxième demande d'offre se fonde sur l'analyse de la première offre, les conclusions des essais des capteurs en Suisse et les audits auprès des exploitants du système. Les constructeurs soumissionnaires contactés par l'intermédiaire des organismes gouvernementaux sont invités à soumettre leur offre la plus avantageuse pour la Suisse.

Les offres devront notamment comprendre les éléments suivants :

- prix des systèmes de défense sol-air de longue portée en mesure de couvrir une surface d'au moins 15 000 km², y compris la logistique et l'armement définis, en tant que point de départ contraignant des négociations approfondies avec le candidat à l'issue du choix du système
- offres de coopération entre les forces armées et les autorités en charge de l'acquisition suisses et celles du pays fournisseur
- projets d'affaires compensatoires prévus ou d'ores et déjà engagés

Prochaines étapes du programme Air2030

Le document « Exigences relatives à l'acquisition du prochain avion de combat et du nouveau système de défense sol-air de longue portée » du 23 mars 2018 a été mis à jour. Les modifications concernent principalement les obligations liées aux affaires compensatoires et la répartition du volume de financement. En ce qui concerne le système de défense sol-air de longue portée, RUAG MRO Suisse a été désigné comme centre de

compétences pour le matériel. La capacité de défense de ces systèmes contre des missiles balistiques (Ballistic Missile Defence) est par ailleurs à clarifier.

Les informations de la deuxième offre et les conclusions des diverses évaluations permettront de déterminer l'utilité globale de chaque système. Utilité globale, coûts totaux et risques respectifs ne seront comparés qu'à l'issue de la votation sur le référendum auquel il convient de s'attendre. Les résultats seront alors conjugués à une analyse exhaustive du risque dans le cadre d'un rapport d'évaluation qui comparera l'utilité globale de chaque avion de combat et système de défense sol-air de longue portée en lice avec leurs coûts d'acquisition et d'exploitation respectifs sur une période de 30 ans. Sur la base des conclusions du rapport d'évaluation une recommandation quant à l'avion de combat et au système de défense sol-air de longue portée les plus adaptés pour la Suisse sera faite à la cheffe du DDPS. La décision finale du type sera prise par le Conseil fédéral.

Adresse pour l'envoi de questions

Kaj-Gunnar Sievert
Responsable communication armasuisse
+41 58 464 62 47

Documents

 [Exigences relatives à l'acquisition du prochain avion de combat et d'un nouveau système de défense sol-air de longue portée \(PDF, 515 kB\)](#)

Liens

[Dossier Air2030 – Protection de l'espace aérien](#)

Auteur

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<http://www.vbs.admin.ch>

Groupement de la Défense
<http://www.vtg.admin.ch>

Armasuisse
<http://www.ar.admin.ch/>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77740.html>